



ADMINISTRATION COMMUNALE – 2916 FAHY

Tél. 032 / 476 66 68

CCP 25-2139-3

administration@fahy.ch

CAHIER DES CHARGES RECETTE COMMUNALE – AGENCE AVS

- Tenue de la caisse et de la comptabilité pour le fonds communal, les services industriels, l'économie forestière et les fonds spéciaux
- Participer à l'établissement du budget
- Présence à l'assemblée du budget
- Présentation des comptes à l'assemblée des comptes
- Facturation et encaissement de toutes les redevances communales (selon annexe)
- Respecter les échéances notamment en matière de poursuites
- Contrôle de l'encaissement de la taxe des chiens
- Impôts à la source (contrôle des décomptes du BPM)
- Etablissement et délivrance des attestations de salaires.
- Décomptes assurances sociales, assurances accident et perte de gain
- Décomptes forestier et décomptes des ventes de bois en collaboration avec le Triage forestier Ajoie-Ouest.
- Décompte des œuvres sociales
- Etablissement des statistiques à la demande du Conseil communal, du Canton et de la Confédération
- Rédiger la correspondance relative aux affaires financières
- Etablissement des décomptes de subventions
- Tenir à jour le portefeuille des assurances de la Commune
- Préposé à l'agence communale AVS, AI
- Décompte de cercle scolaire